

Plan Local d'Urbanisme de MAREIL-LE-GUYON

Liste des pièces du dossier

1 – Rapport de présentation

- 1^{re} partie : « Etat initial de l'environnement, exposé du diagnostic et besoins répertoriés »
2^e partie : « Choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et justification du zonage et du règlement »

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

3 – Orientation d'aménagement

4 – Règlement

Cette pièce comprend :

- le règlement (pièce écrite)
- les annexes du règlement :
 - Annexe 1 – Liste des définitions
 - Annexe 2 – Schéma explicatif des implantations, formes et volumes des constructions
 - Annexe 3 – Palette des couleurs
 - Annexe 4 – Liste des Emplacements Réservés
 - Annexe 5 – Liste du patrimoine remarquable
 - Annexe 6 – Liste des espèces invasives à proscrire, liste des végétaux préconisés

5 – Documents graphiques

- 5.1. Plan de zonage de la commune
- 5.2. Plan de zonage du centre bourg
- 5.3. Plan de zonage du hameau

6 – Annexes

- 6.1. Arrêté préfectoral et document graphique relatifs au classement sonore des infrastructures de transport terrestres
- 6.2. Constat de Risque d'exposition au plomb
- 6.3. Liste et plan des servitudes d'utilité publique
- 6.4. Annexes sanitaires :
 - Plan du réseau d'eau potable
 - Plan et notice relatifs à l'assainissement
 - Notice relative aux systèmes d'élimination des déchets
- 6.5. Droit de Prémption Urbain
- 6.6. Les contraintes liées au sol et au sous-sol
 - Zones à Risque d'érosion des terres
 - Zones humides
 - Aléa retrait-gonflement
- 6.7. Décret portant classement du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

7 – Pièces administratives

- Délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2008 prescrivant la révision des Plans d'Occupations des Sols partiels valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Bilan du déroulement de la concertation
- Compte-rendu du Conseil municipal en date du 8 mars 2010 relatif au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Comptes-rendus des réunions d'association des Personnes Publiques Associées (30 mars et 6 octobre 2010)
- Délibération du Conseil municipal arrêtant le projet de PLU en date du 13 décembre 2010